

## COMMUNE D'ARÇAY

### **PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 6 Mars 2023**

En l'an deux mil vingt-trois, le six Mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Arçay (Vienne), dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Salle n°2 de la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr NOE Alain.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 6

Présents : Mmes et Mrs : NOE Alain, le Maire, PIOLET Isabelle, BOULINEAU Fabrice, adjoints au Maire, LALANDE Patricia, PIMBERT Stéphanie, SAMSON Jean-Marie, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme AMIRAULT Marion et Mr PROUX Emmanuel

Absent excusé : Mrs ALLETRU Xavier et BENETEAU Valentin, Mme PETROW Delphine

Pouvoirs : Mr BENETEAU Valentin donne pouvoir à Mme LALANDE Patricia

Mme PETROW Delphine donne pouvoir à Mr NOE Alain

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Mme PIMBERT Stéphanie est désignée secrétaire de séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et reprend l'ordre du jour

#### **ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

★ ★ ★ ★ ★

#### **Délibération n°2023-03-01**

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023**

Monsieur Le Maire donne lecture des taux d'imposition de référence communaux de 2022 pour les taxes foncières-bâti et non-bâti.

	2022	2023
Taxe sur le foncier bâti	28,08 %	28,36 %
Taxe sur le foncier non bâti	22,16 %	22,38%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention décide d'augmenter les taux d'impositions de 1 %.

★ ★ ★ ★ ★

#### **Délibération n°2023-03-02**

## **REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales délibérés en date du 10 Octobre 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote à 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décide d'augmenter les tarifs de location des salles communales à compter du 6 Mars 2023.**

<b>SALLE DES FÊTES (avec le lave-vaisselle et électricité)</b>	
Hors commune : 210,00 €	Commune : 160,00 €
<b>SALLE 2 (avec électricité)</b>	
Hors commune : 80,00 €	Commune : 60,00 €
<b>SALLE ASSOCIATIVE DÉSIRÉ BARRÉ (avec électricité)</b>	
Hors commune : 70,00 €	Commune : 50,00 €
<b>VIN D'HONNEUR ou RÉUNION</b>	
Tarif unique : 30,00 €	
<b>HANGAR COMMUNAL SEUL</b>	
Hors commune : 40,00 €	Commune : 25,00 €
<b>COÛT HORAIRE DE L'HEURE DE MENAGE</b>	
Tarif : 30,00 €	
<b>CHEQUE DE CAUTION</b>	
Salle des Fêtes .....	600,00 €
Salle 2 .....	300,00 €
Salle Associative « Désiré Barré » .....	300,00 €
<b>Vaisselle : 40 €</b>	
<b>Forfait électrique de 25 € pour les associations</b>	

☆☆☆☆☆

## **PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (INVESTISSEMENT)**

Le Conseil Municipal propose :

- Création du City Stade
- Travaux concernant la sécurité routière
- Voirie

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h20.

Fait et délibéré les heures, jour, mois et an susdit.

Fait à Arçay,  
Le 10 Mars 2023

La secrétaire de séance  
Stéphanie PIMBERT

Le Maire,  
Alain NOE,

